

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication:

0 086 909
A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 82201572.3

(51) Int. Cl.³: **A 43 B 19/00**
A 43 B 5/04

(22) Date de dépôt: 10.12.82

(30) Priorité: 22.02.82 CH 1072/82

(43) Date de publication de la demande:
31.08.83 Bulletin 83/35

(84) Etats contractants désignés:
AT DE FR SE

(71) Demandeur: **LANGE INTERNATIONAL S.A.**
1, rue de Fries
CH-1700 Fribourg(CH)

(72) Inventeur: **Gabrielli, Andrea**
Via Fiamme Gialle 7/a
I-38037 Predazzo (TN)(IT)

(74) Mandataire: **Meylan, Robert Maurice et al,**
c/o Bugnion SA Conseils en Propriété Industrielle 10,
Route de Florissant Case Postale 375
CH-1211 Genève 12 - Champel(CH)

(54) Garniture intérieure pour chaussure de sport à coque rigide ou semi-rigide.

(57) La garniture est constituée d'un ensemble de panneaux souples assemblés entre eux de manière à former une sorte de chausson présentant deux poches latérales ouvertes vers l'arrière pour l'introduction d'un rembourrage en une pièce, s'étendant derrière la tige et de chaque côté de la garniture. Les deux poches latérales s'étendent de chaque côté, dans la partie antérieure de la garniture, et présentent une ouverture sensiblement verticale (7) vers l'arrière. La garniture comprend en outre une doublure extérieure (9), en une pièce, recouvrant la partie inférieure arrière de la tige, le talon et les parties latérales en arrière des deux poches latérales antérieures. La doublure (9) est attachée à la tige de manière permanente par son bord supérieur et fixée amoviblement, au moins par ses bords verticaux (22), au reste de la garniture, de manière à recouvrir les bords (7) des ouvertures des deux poches latérales antérieures. Le rembourrage en une pièce est logé amoviblement sous la doublure (9) et dans les poches latérales.

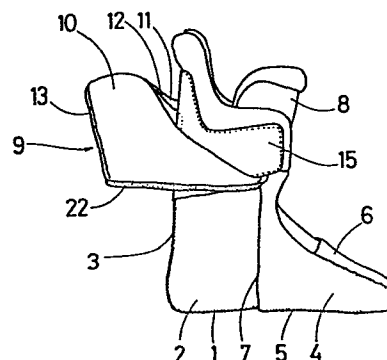


Fig. 2

- 1 -

Garniture intérieure pour chaussure de sport à coque rigide ou semi-rigide.

- La présente invention a pour objet une garniture intérieure pour chaussure de sport à coque rigide ou semi-rigide, constituée d'un ensemble de panneaux souples assemblés entre eux de manière à former une sorte de
- 5 chausson présentant deux poches latérales ouvertes vers l'arrière pour l'introduction d'un rembourrage en une pièce s'étendant derrière la tige et de chaque côté de la garniture.
- 10 En vue de réduire, chez le détaillant, le stock des carcasses ou coques dont sont constituées certaines chaussures de sport, notamment les chaussures de ski et les chaussures de patins de hockey, on a proposé d'utiliser des garnitures intérieures susceptibles d'être
- 15 adaptées à différentes pointures et largeurs de pieds par le détaillant.
- Ainsi, le brevet FR 2.342.039 propose une garniture comprenant deux poches latérales dont l'ouverture est
- 20 constituée par une fente médiane, dans chacune desquelles on introduit un élément de rembourrage et une

pièce supplémentaire en matériau relativement incompressible pour l'ajustement de la chaussure en largeur. L'introduction du rembourrage, bien que possible par le détaillant, est peu commode, de sorte qu'il est de
5 préférence installé en usine, seul l'élément incompressible, de préférence en feutre, étant mis en place par le détaillant. Une fois le rembourrage et la pièce additionnelle mis en place dans chacune des poches, il est difficile de les enlever pour les échanger contre
10 d'autres éléments, par exemple dans le cas où l'utilisateur désire augmenter le serrage de la chaussure ou lorsque la chaussure change d'utilisateur. En outre, les deux rembourrages et les deux pièces additionnelles, indépendantes l'une de l'autre, risquent de se déplacer dans leur logement. En outre, le rembourrage
15 de la partie arrière de la tige ne peut pas être modifié.

Dans la demande de brevet EP 0 004 829, il est prévu
20 d'adapter le rembourrage à la morphologie individuelle du pied de l'utilisateur en utilisant une mousse de matière plastique thermo-formable que l'on chauffe sur le pied de l'utilisateur. Dans une forme d'exécution, il est prévu d'utiliser un élément de rembourrage
25 thermo-formable en une pièce que l'on enfle dans deux poches latérales ouvertes vers l'arrière de manière à ce qu'il entoure la partie arrière de la tige du chausson et s'étende de chaque côté de celui-ci. Le rembourrage est en fait maintenu en place non seulement par
30 les poches latérales mais, en arrière, par la chaussure elle-même, de sorte qu'il peut se déplacer et s'abîmer lorsqu'on retire le chausson de la chaussure, par exemple pour le sécher. Le maintien en place du rembourrage n'est pas non plus assuré de façon parfaite lors
35 de la mise en place du chausson dans la chaussure, et il serait dès lors difficile d'utiliser cette solution pour monter des rembourrages interchangeables d'un autre type que thermo-formable.

La présente invention a pour but de remédier aux inconvénients des solutions antérieures et plus précisément de réaliser une garniture intérieure pour chaussure de sport à coque rigide ou semi-rigide comprenant un
5 rembourrage en une pièce, interchangeable, c'est-à-dire permettant de choisir un rembourrage plus ou moins dur, de changer de rembourrage selon les besoins, de renouveler celui-ci facilement, au cas où le rembourrage a subi un tassement, une déformation ou un vieillissement,
10 ment, de permettre une réutilisation de la chaussure par un autre utilisation et de faciliter la réparation et le rénovation du chausson, et d'avoir un chausson véritablement amovible, dont le rembourrage est parfaitement maintenu en place.

15

A cet effet, la garniture selon l'invention est caractérisée par le fait que les deux poches latérales s'étendent de chaque côté, dans la partie antérieure de la garniture, et présentent une ouverture sensiblement
20 verticale vers l'arrière, et que la garniture comprend en outre une doublure extérieure, en une pièce recouvrant la partie inférieure arrière de la tige, le talon et les parties latérales en arrière des deux poches latérales antérieures, cette doublure étant attachée à
25 la tige de manière permanente par son bord supérieur et fixée amoviblement, au moins par ses bords verticaux, au reste de la garniture, de manière à recouvrir les bords des ouvertures des deux poches latérales antérieures, le rembourrage en une pièce étant logé amoviblement sous la doublure et dans les poches latérales.
30

La doublure peut être fixée par tous moyens adéquats, par exemple par un dispositif à micro-crochets de type
35 VELCRO (marque déposée). Une fois la doublure fixée, le chausson est parfaitement fermé et le rembourrage parfaitement maintenu en place et protégé, de sorte que la garniture ou chausson peut être retiré et introduit

plusieurs fois de la chaussure sans risque d'abimer le rembourrage ou de le déplacer. Malgré cela le chausson se laisse "ouvrir" instantanément de manière à dégager totalement les parties latérales postérieures et la
5 partie postérieure de la tige, de manière à dégager totalement le rembourrage, qui peut être ainsi enlevé instantanément et remplacé par un autre rembourrage de forme, de dureté, d'épaisseur, ou de compressibilité différentes.

10

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'invention.

La figure 1 représente la garniture fermée.

15

La figure 2 représente la même garniture avec doublure soulevée.

La figure 3 représente le rembourrage avant mise en
20 place dans la garniture.

La figure 4 montre le rembourrage mis en place, avant fermeture par la doublure.

25 La garniture représentée, que l'on désignera par la suite par le terme usuel de "chausson" est constituée de plusieurs panneaux cousus ensemble, chacun de ces panneaux étant constitué d'un tricot synthétique collé sur un panneau de matière synthétique, de préférence
30 cellulaire. Ces panneaux forment respectivement une semelle 1, à laquelle sont cousus deux panneaux latéraux intérieurs tels que 2 reliés en arrière par une couture verticale 3 (fig.2) s'élevant le long de la tige, deux panneaux latéraux extérieurs tels que 4
35 cousus à la semelle 1 par leur bord inférieur 5 et à un panneau d'empeigne 6 par leur bord supérieur, le bord vertical 7 de ces panneaux 4 étant toutefois libre de

manière à constituer l'ouverture de deux poches latérales formées entre les panneaux intérieurs 2 et les panneaux extérieurs 4. A l'empaigne 6 est fixée une languette semi-rigide 8 destinée à recouvrir le coup du pied et la partie antérieure de la cheville. Le chausson comporte en outre dans sa partie antérieure une doublure 9 constituée de deux panneaux latéraux 10 et 11 reliés par une couture médiane verticale 12 et d'un panneau plantaire 13 relié aux bords inférieurs des deux panneaux 10 et 11, tous de même composition que les autres panneaux, le tout de manière à former une sorte de poche ou de capuchon destiné à venir envelopper le talon du chausson et à recouvrir les bords 7 des poches latérales antérieures formées par les panneaux 4, comme représenté à la figure 1. La doublure 9 est fixée par son bord supérieur par une couture 14 (fig.1) qui fixe simultanément une pièce de renforcement 15 constituant la partie supérieure de la tige.

20 Un exemple de rembourrage est représenté à la figure 3. Ce rembourrage, en une pièce, est constitué d'un panneau 16 découpé, en matière synthétique multi-cellulaire, de chaque côté duquel sont collés deux panneaux plus petits tels que 17, de même matière que le panneau 16 ou de matière différente. Une pièce analogue à la pièce 17 peut également être collée à l'intérieur du panneau 16 et de chaque côté du pli 18 de la doublure. Le panneau 16 et les panneaux rapportés sur celui-ci peuvent être constitués d'une mousse plus ou moins dure et combinée avec d'autres matériaux, compressibles ou non, tels que feutre ou analogues. Le rembourrage pourrait être également constitué d'un panneau sandwich en matière thermo-formable munie d'un corps de chauffe, tel que décrit dans la demande de brevet EP 0 004 829.

35 Le rembourrage présente deux parties 19 et 20 en forme de profil de chaussure destinées à s'engager dans les deux poches latérales antérieures du chausson. Le

rembourrage à l'état libre se présente généralement à plat. La figure 3 le représente donc déjà dans une position sous une légère contrainte, prête à être monté sur le chausson, comme représenté à la figure 4.

5

Pour la mise en place du rembourrage, il suffit de relever la doublure 9 et d'introduire les parties 19 et 20 du rembourrage dans les deux poches latérales antérieures du chausson, comme représenté à la figure 4. La
10 doublure 9 est ensuite rabattue autour du talon 21 et fixée sur le bord des deux panneaux latéraux 4, de préférence également sur le panneau constituant la semelle 1, au moyen de deux bandes VELCRO cousues aux
15 bords de la doublure et dont les crochets viennent s'accrocher sur le tricot des panneaux 4 et de la semelle 1.

Au lieu d'une fermeture VELCRO, il est possible d'utiliser tout autre mode de fermeture, par exemple une
20 fermeture à glissière ou à profils conjugués se fixant l'un dans l'autre par crantage, ou un collage au moyen d'une colle réversible, c'est-à-dire permettant un décollage par chauffage.

25 Quant au chausson, il peut bien entendu être réalisé en tout autre matériau et constitué d'un nombre différent de panneaux, cousus, collés ou soudés ensemble ou préformés.

Revendication de brevet

Garniture intérieure pour chaussure de sport à coque rigide ou semi-rigide, constituée d'un ensemble de panneaux souples assemblés entre eux de manière à former une sorte de chausson présentant deux poches latérales ouvertes vers l'arrière pour l'introduction d'un rembourrage en une pièce, s'étendant derrière la tige et de chaque côté de la garniture, caractérisée par le fait que les deux poches latérales s'étendent de chaque côté, dans la partie antérieure de la garniture, et présentent une ouverture sensiblement verticale vers l'arrière, et que la garniture comprend en outre une doublure extérieure, en une pièce, recouvrant la partie inférieure arrière de la tige, le talon et les parties latérales en arrière des deux poches latérales antérieures, cette doublure étant attachée à la tige de manière permanente par son bord supérieur et fixée amoviblement, au moins par ses bords verticaux, au reste de la garniture, de manière à recouvrir les bords des ouvertures des deux poches latérales antérieures, le rembourrage en une pièce étant logé amoviblement sous la doublure et dans les poches latérales.

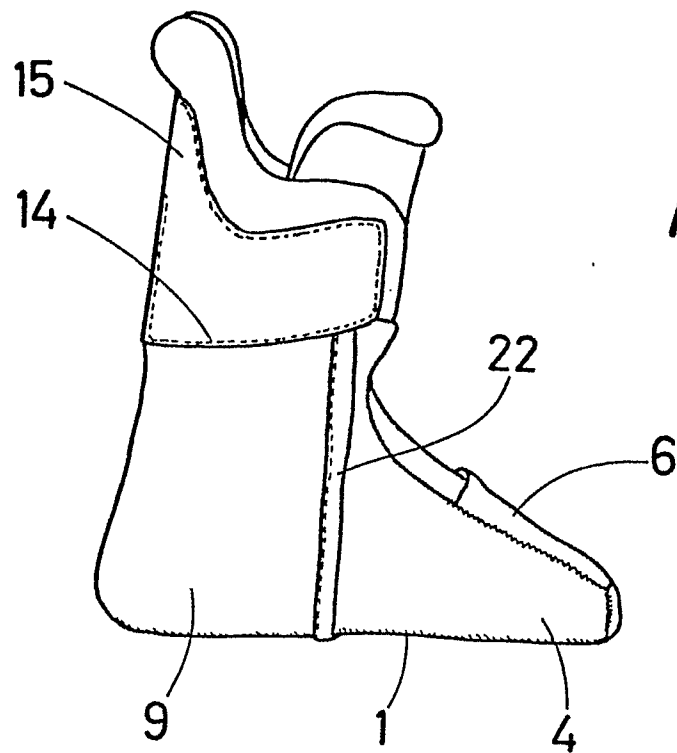
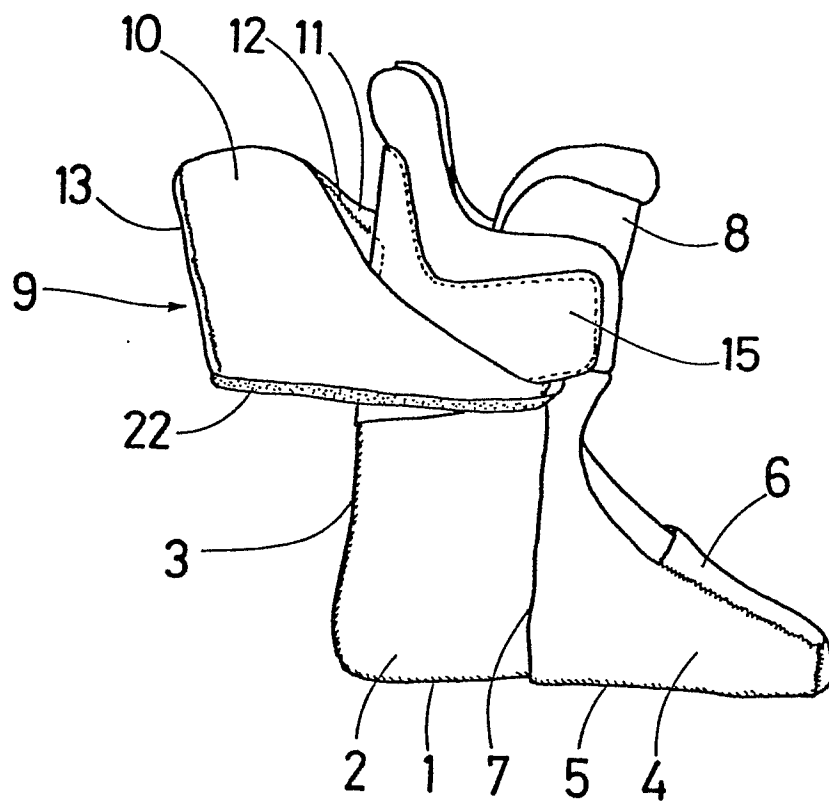
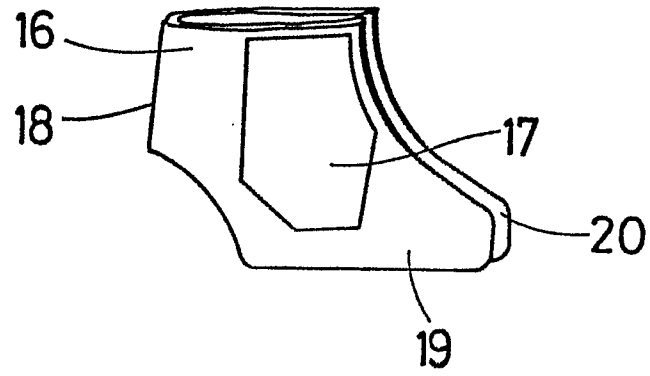
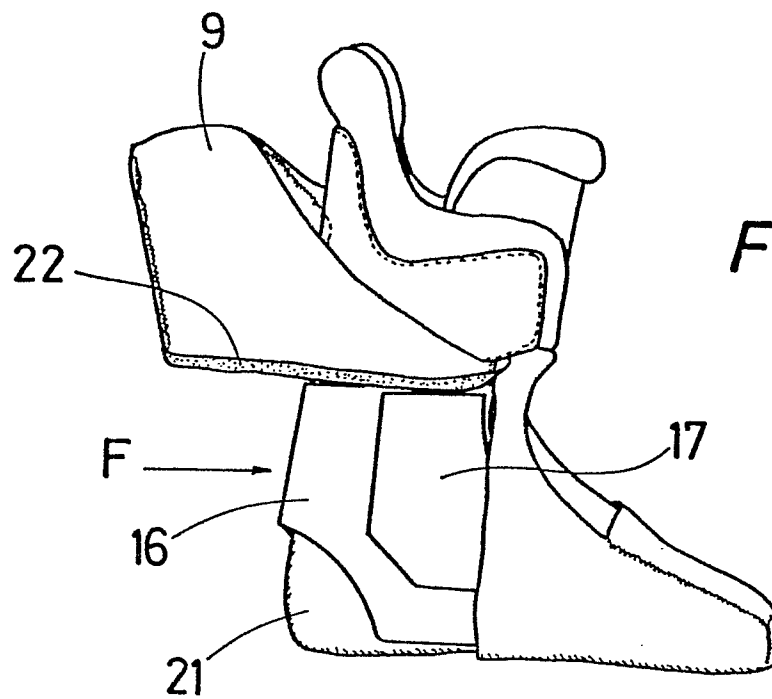
*Fig. 1**Fig. 2*

Fig. 3*Fig. 4*



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0086909
Numéro de la demande

EP 82 20 1572

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
D, Y	FR-A-2 342 039 (GARCIA) *Page 8, paragraphe 4; figures 2, 10*	1	A 43 B 19/00 A 43 B 5/04
D, Y	EP-A-0 004 829 (BATTELLE MEMORIAL INSTITUTE) *Figure 6*	1	
Y	FR-A-2 106 728 (R. LANGE) *Page 2, lignes 2-4; figure 3*	1	
Y	US-A-4 302 847 (B. H. MILES) *Colonne 4, lignes 19-24; figures 7, 8*	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)
			A 43 B A 43 D
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 05-01-1983	Examineur MALIC K.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	